



# LE PETIT LÉCHOIS

Juillet 2021 numéro 3



## Mot du Maire

*Avec mon équipe nous nous efforçons de gérer au mieux les intérêts de la commune comme vous allez le voir dans ce journal.*

*Ce début d'année a été compliqué à cause de la pandémie. Nous avons installé un cloisonnement dans la cantine mais le protocole renforcé nous a conduits à installer les enfants dans la salle des fêtes. Pour la cantinière Madame Peyruchaud ce n'était pas facile. Elle a fait des efforts pour s'organiser au mieux et régaler quand même les enfants. Nous avons dû ajouter une heure supplémentaire à Madame Esmiol pour nettoyer la salle. Cette année dix enfants partent en sixième nous leur souhaitons une bonne adaptation dans leur nouvel établissement.*

*Vous avez été consultés pour la dénomination des routes. L'adressage avance bien ce mois-ci les personnes impliquées vont avoir une formation pour le numérotage, puis, nous arriverons à la phase de commande des plaques.*

*Les cantonniers rénovent les tables de pique-nique certaines sont à consolider. Nous en profiterons pour donner un coup de peinture sur les portes extérieures de la salle du conseil.*

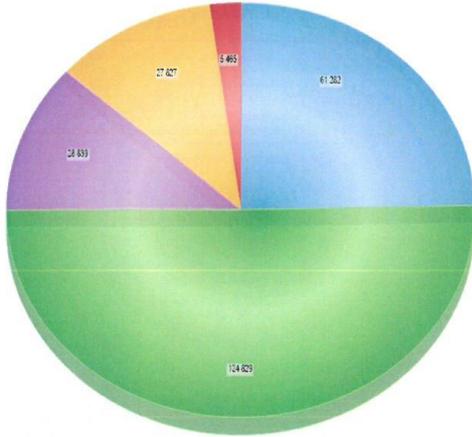
*Cette année, nous ne faisons pas la fête mais toute la population, dont les nouveaux habitants, est invitée le 8 Août à douze heures à la salle des fêtes pour un apéritif convivial. Nous vous y attendons nombreux.*

*Bien à vous*

*Le Maire Odette Chaigneau*

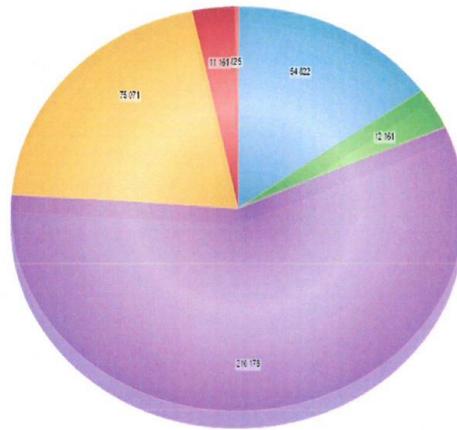
## BUDGET REALISE 2020

Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement  
( du 22/01/2020 au 03/02/2021 )



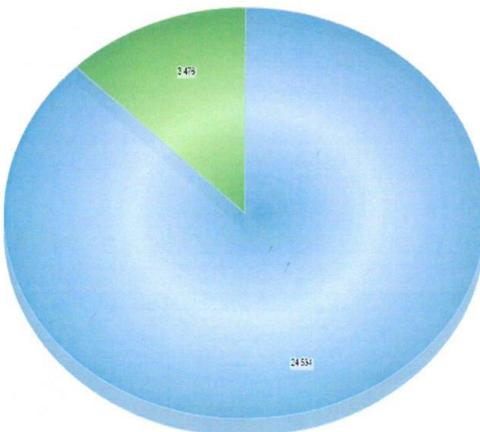
Fournitures d'entretien  
Charges de personnel  
FNGIR  
Autres charges de gestion  
Intérêts d'emprunt

Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement  
( du 22/01/2020 au 03/02/2021 )



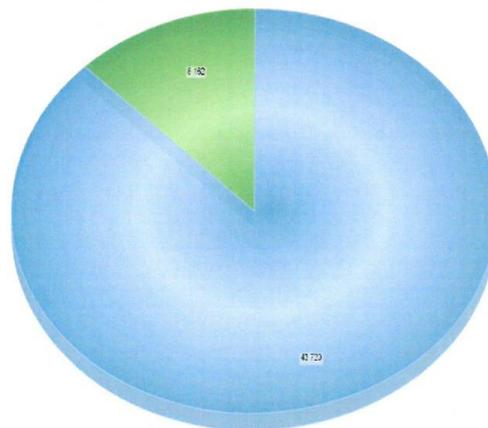
Résultat reporté 2019  
Prestations  
Impôts et taxes  
Dotations de l'état  
Locations  
Produits exceptionnels

Disponible/Réalisé - Dépenses d'Investissement Réalisé  
( du 22/01/2020 au 03/02/2021 )



Remboursement emprunt  
Achat matériel

Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement Réalisé  
( du 22/01/2020 au 03/02/2021 )



Excédent 2019, FCTVA, Taxe d'aménagement  
Subventions diverses

## La cantine dans la salle des fêtes



Parents et élus après le travail accompli

En raison du protocole sanitaire renforcé la cantine a été déménagée dans la salle des fêtes.  
Merci aux parents qui ont apporté leur aide.

## Travaux d'élagage route de Martory



### Elagage route de Martory

L'entreprise Bordier a été retenue pour effectuer les travaux de réhabilitation de la route de Martory et l'enrochement de la fontaine de la Fouillouse. L'élagage a été effectué ce printemps avant la pousse des feuilles. Il reste le curage des fossés, une partie sera faite en régie car la commune a investi dans l'achat d'une cureuse. Le fossé qui aura besoin d'un curage plus important sera fait par l'entreprise.

Il faudra aussi procéder au changement d'une buse. Enfin ce sera la phase de réfection du goudronnage de la chaussée.



Dégat fontaine du 31/12/2020



Cureuse en action

## Autre investissement : l'ordinateur de la mairie



Madame Thomas a un outil performant pour mieux vous servir

## Circulation dans le bourg

La circulation dans le bourg est toujours compliquée. Des camions de fort tonnage débouchent au carrefour de la route de Bosset.

Les cantonniers avaient bien sécurisé la chaussée mais très vite les camions ont écrasé les plots car ils ne respectent pas l'interdiction de tourner à gauche. Nous avons pris contact avec les services du département et prochainement le panneau d'indication d'autoroute déviara tout le monde à droite. L'amplitude de déport est plus large pour tourner à droite. Souhaitons que cela améliorera la tranquillité des habitants.



Aménagement du carrefour avec la D16



Les plots après quelques jours !!!

## Sécurisation du pont qui enjambe la Petite Beauronne au Bas Tresséroux



Nous avons installé des glissières de sécurité

## Aménagement pour l'installation du hangar



Nous avons reçu du remblai pour ajouter dans le prolongement sur le côté de la salle des fêtes en prévision de la pose d'une structure métallique avec toiture photovoltaïque.

## Vente de Glissières



Sur le site Web enchères nous avons procédé à la vente de glissières qui se trouvaient sur des parcelles rétrocédées par le département celles –ci entravaient le travail des cantonniers.

## Elections des 20 et 27 juin



Le plus jeune électeur, **M Killian Allicot**, a accompli son devoir de citoyen malgré le fort taux d'abstention aux élections Départementales et Régionales.

**Merci aux assesseurs venus aider malgré les conditions difficiles.**

## Cérémonie au cimetière 20 mars 2021

### Hommage à un Mobile de 1870 et un Poilu de 1914

En présence des Sénateurs Marie-Claude Varailles Serge Mérillou, des Conseillers Départementaux Carline Cappelle et Jean-Michel Magne, les élus et les familles des victimes, une cérémonie au cimetière a été organisée par le Souvenir Français.

Nous avons perpétué la mémoire du Mobile François Ebrard (1870-1871) et du Brigadier Louis Dudreuilh (1914-1918) par la pose d'une plaque sur leur tombe respective (plaques offertes) par le Souvenir Français.

Les personnalités et la Municipalité ont déposé une gerbe.



Monsieur Frédéric Gontier Président du Souvenir Français a remis la médaille de commémoration 1871-2021 à la commune de Les Lèches.

## Festivités

Cette année, **COVID**, oblige seul un vide grenier sera organisé le

**Dimanche 8 août**

Nous voulons profiter de cette occasion pour inviter la population, dont les nouveaux arrivants que nous serions heureux de rencontrer lors d'un **apéritif à 12 heures devant la salle des fêtes.**

Ceci dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

## Les Associations

**Amicale Laïque : Président Serge Doche - tél : 06 81 50 12 51**



**Les Amis de Tresséroux : Présidente Arlette Thouvenin - tél : 06 08 26 72 61**

En 2021 à la suite de réélection ou d'élection lors de l'assemblée Générale le 2 juillet, le Conseil d'administration et le bureau sont ainsi composés : Présidente, Arlette THOUVENIN, Vice-Présidente, Catherine PAOLETTEI, Secrétaire, André CHABERT, Secrétaire Adjointe, Véronique CHARRIER, Trésorière, Evelyne BERNARD, Trésorière Adjointe, Alice POMMIER, Administrateurs(trices), M-J ISLE de BEAUCHAINE, Nadine BUNEL, Philippe PRÉVOT-LEYGONIE.

Suite aux mesures sanitaires liées au coronavirus Les Estivales de Tresséroux 2021 seront limitées aux journées Européenne du patrimoine les 18 et 19 septembre 2021.

**Comité de Jumelage : Présidente Carine Dufour - tél :06 62 08 73 66**

Suite à l'assemblée générale qui a eu lieu le 9 juillet 21 le Bureau a été reconduit et il a été décidé d'organiser le vide-grenier et brocante le **8 août**. Dès 8 heures, venez nombreux. L'organisation tiendra compte du protocole sanitaire en vigueur.

**Société de chasse : Président Eric Gauffre - tél : 06 75 29 38 51**

Chers amis chasseurs, nous allons cette année organiser notre assemblée générale le vendredi 27 août à 20 heures 30 salle de la mairie. Cette réunion se tiendra dans le respect des règles sanitaires. Pour la saison prochaine, nous avons obligation pour délivrer les cartes de contrôler que nos chasseurs ont un permis en cours de validité et une attestation d'assurance. Comme l'an dernier nous délivrerons les cartes pendant deux demi-journées. Mais nous débattons de tout cela pendant notre assemblée générale, en attendant, le bureau vous souhaite de passer un bon été.

### **VAL**

Vivre A Les Lèches : salle de l'ancienne mairie réunion le mercredi après- midi pour jeux de société notamment Scrabble et Tarot. Voir Madame Dutant Nadine tel :06 32 62 44 81

#### **ATTENTION EOLIENNES**

Des sociétés multinationales cherchent à implanter des parcs éoliens industriels en milieu rural et forestier.

Si vous recevez la visite chez vous d'un promoteur cherchant à conclure un contrat,

soyez prudents. Ne signez aucun papier, même informel.

Prenez conseil auprès de votre maire, de votre notaire ou d'une association bien informée sur les risques cachés.

***Pour rappel la nouvelle municipalité a voté le 18 juin 2020 une délibération s'opposant à toute implantation de parc industriel éolien sur son territoire.***

## **Droit de réponse de Monsieur Melkebeke Maire Honoraire**

### **Droit de Réponse à l'article paru sur le dernier journal de la commune Le Petit Lèchois de Monsieur MELKEBEKE JF Maire Honoraire de la commune de Les LECHES par ARRETE PREFECTORAL du 15 octobre 2020**

L'article paru sur le dernier journal du Petit LECHOIS en termes d'honorariat aurait dû être accompagné par plus d'informations pour pouvoir obtenir le titre de Maire honorifique. Je me permets donc d'y apporter rectificatif et informations complémentaires si vous le voulez bien.

L'honorariat des anciens Maires est toujours demandé par l'intéressé lui-même comme le stipule la loi sur les territoires ou par le nouveau Maire ou la nouvelle Maire en fonction par politesse pour ses actions et services rendus à la population durant les mandats précédents ; mais toujours avec l'intéressé.

Monsieur le Préfet est la seule personne à donner ou pas ce titre (article L .2121-35) en tant que représentant de l'ETAT.

Pour avoir ce titre il faut avoir fait 18 ans de mandats en tant que Maire mais pas seulement.

J'ai eu donc mon attestation pour les 19 ans de trois mandats successifs signée de la main de Madame CHAIGNEAU Odette la Maire actuelle de notre commune.

Donc Monsieur le Préfet à la vue du dossier et renseignements pris, des 19 ans passés et le bien fondé des actions, de la gestion de la commune et de mes casiers judiciaires vierges a décidé de m'octroyer le titre de MAIRE HONORIFIQUE de la COMMUNE de LES LECHES par arrêté Préfectoral du 15 octobre 2020.

Je n'ai donc pas usurpé ce titre comme on pourrait le penser en lisant l'article non détaillé de l'article du Petit Lèchois. Qui en est le rédacteur d'ailleurs ?

Je suis très fier d'avoir été très proche de mes concitoyens et concitoyennes et d'avoir su avec mes trois Conseils Municipaux ainsi que les deux personnes de la commune non élus faisant office de démocratie participative à faire aller de l'avant notre commune durant ces 19 ans.

Le titre de Maire Honorifique qui m'a été octroyé n'entraîne aucun avantage matériel et financier ; seulement le souvenir d'un travail bien accompli pour les citoyens (ennes) et un souvenir pour mes amis, mes proches et ma famille.

Ce titre me confère le droit aux dires du JOURNAL des MAIRES de France de juin 2018 dans leur fiche juridique de conserver sous certaines conditions, un rang protocolaire durant les cérémonies publiques comme le stipule l'article du journal ci-dessus .Les maires Honoraires prennent place juste après leurs collègues de même rang en activité. Bien entendu s'ils sont invités. Un protocole existe bien faut -il le vouloir. Je vous remercie de m'avoir lu pour des informations qui me touchent et qui doivent être lu par tous.

Les fausses nouvelles ne font pas partie de ma vie et j'espère être intègre dans mes déclarations.

Jean François MELKEBEKE Citoyen de la commune et de surcroit Maire Honoraire

La Communauté de  
communes Isle et Crempse  
vous informe !

Les élus communautaires ont fait le choix de ne pas éditer ni diffuser cette année le journal communautaire comme vous aviez l'habitude de le recevoir dans vos boîtes aux lettres. Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la Communauté de communes pour continuer à suivre l'actualité, le suivi des projets, les actions mises en œuvre et les services proposés sur le territoire communautaire.



A cette occasion, vous êtes invités à participer à un jeu-concours :

#### « Isle et Crempse, de l'eau à l'institution »

Trouvez les réponses sur le site internet de la Communauté de communes. N'oubliez pas de mentionner vos noms, prénoms, adresse et téléphone, la date limite de retour du questionnaire est fixée au **16 août 2021** (soit par courrier, soit en remplissant directement le questionnaire en ligne, soit par dépôt dans la boîte aux lettres de la Communauté de communes située 2, rue du Périgord – 24400 MUSSIDAN). Un tirage au sort des questionnaires avec toutes les bonnes réponses aura lieu le **1<sup>er</sup> septembre 2021**.

##### **Le gagnant pourra profiter de :**

- Une nuit pour 2 personnes avec SPA et petits déjeuners aux chambres d'hôtes de l'Isle à Saint-Médard-de-Mussidan
- Un bon d'achat d'une valeur de 40€ offert par PROFLORE Artisan du végétal
- Des entrées en famille ou entre amis pour le Musée André Voulgre à Mussidan
- Un pichet artisanal en céramique
- Un lot dégustation offert par INOVFRUIT – assortiment de produits à base de châtaignes

Les élus de la Communauté de communes poursuivent leurs réflexions sur les travaux à engager pour permettre le développement, la valorisation, la préservation de notre territoire et permettre de relancer l'activité économique. Nous espérons que 2021 se poursuive sur des bases plus saines avec un retour à la normale le plus rapide possible.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches !

La Présidente Marie-Rose VEYSSIERE  
Les élus communautaires

# DÉTRUISEZ L'AMBROISIE AVANT QU'ELLE NE SOIT EN FLEURS

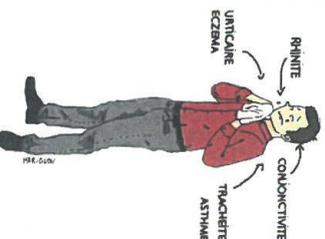
## POURQUOI ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

## UNE NUISANCE POUR LA SANTÉ

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire
- Eczéma
- et de l'asthme



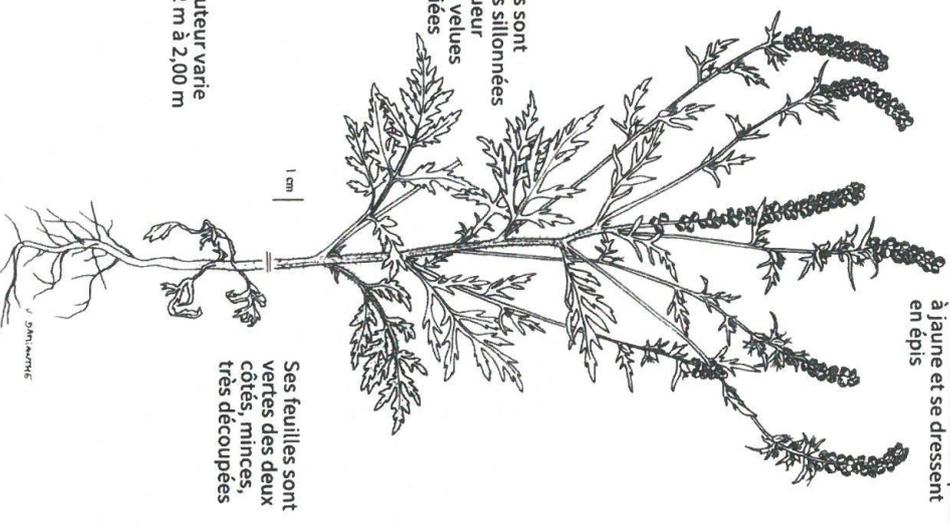
## UNE MENACE POUR L'AGRICULTURE

La présence d'ambrosiées dans certaines parcelles peut entraîner :

- Perte de rendement
- Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage



Ses tiges sont dressées sillonnées en longueur souvent velues et ramifiées



Ses fleurs sont vert pâle à jaune et se dressent en épis

Ses feuilles sont vertes des deux côtés, minces, très découpées

Sa hauteur varie de 0,2 m à 2,00 m

**Ambroisie à feuilles d'armoise**  
*Ambrosia artemisiifolia* L.

## SACHEZ LA RECONNAÎTRE

## RECONNAÎTRE SES DIFFÉRENTS STADES



**Stade plantule**

AVRIL-MAI



**Stade végétatif**

JUIN-JUILLET



**Stade floraison**

AOÛT-OCTOBRE

# Renseignements pratiques



Police/Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

Pharmacie de garde : 3237

Samu : 15

## Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi matin sur rendez-vous de 9 h à 12 h

Lundi et mercredi après-midi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 05 53 80 11 31

Adresse mail : [mairie.lesleches@wanadoo.fr](mailto:mairie.lesleches@wanadoo.fr)

Site de la commune : [les-leches](http://les-leches)

## Meublés de tourisme

Merci de bien vouloir effectuer votre déclaration en mairie pour ceux qui ne l'ont pas fait.

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### ACCAD :

L' Association Communauté des Communes d' Aide à Domicile est à votre disposition :

le lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h

le mardi de 10h à 17h

le mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Adresse : Place Woodbridge, 24400 MUSSIDAN

Téléphone : 05 53 81 27 60

### MAISON FRANCE SERVICE :

Pôle emploi, MSA, CPAM, CAF, CARSAT, DDFIP, infos juridiques :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Adresse : Place Woodbridge, 24400 MUSSIDAN

Téléphone : 05 53 81 05 06

### CENTRE DE LOISIRS :

Ouvert juillet-août (vacances scolaires) de 7h30 à 18h30.

Téléphone : 06 74 53 85 54

mail: alshdumussidanais@orange.fr

### CAS'ADO :

Le Cas'ado propose des activités pour les jeunes de 11-17 ans durant les vacances d'été, elles se déroulent du lundi 29 Juin au Vendredi 28 Août de 8h à 18h30.

Adresse : 2 Route de Ribérac (Lagut), 24400 SAINT FRONT DE PRADOUX

Téléphone : 06 29 55 28 72



**La cantine dans la salle des fêtes**



**Le lave-vaisselle a suivi**



**Cérémonie du 20 mars**



**La cureuse au travail**



**Le déboulonnage des glissières de sécurité**

**Merci à tous ceux qui œuvrent pour la bonne marche de la commune : élus, employés municipaux, responsables d'associations...**

**ISSN : 2430-5995**